



Mairie

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL **Réunion du 14 avril 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le quatorze avril, vingt heures, le conseil municipal de la commune de Brest, dument convoqué s'est réuni en mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Bruno Sicard, Maire.

Date de convocation : 04/04/2025

Présents :

Mesdames Didier et Lacaze,

Messieurs Bianchini, Bordereau, Carpentier, De Freitas, Fleury et Sicard.

Absents excusés : Madame Degraeve, Messieurs Duchesne et Longuet.

Pouvoirs d'Isabelle Degraeve à Yves Bianchini,

De Charles-Antoine Longuet à Eric Carpentier,

De Guillaume Duchesne à Bruno Sicard.

Secrétaire de séance : Madame Valérie Didier

Monsieur le Maire ouvre la séance en informant les conseillers municipaux de la réforme en cours sur les futures élections municipales de 2026 : vote sur la totalité de la liste, parité, nombre de conseillers municipaux.

0 : Election d'un/e secrétaire de séance

Après en avoir délibéré, c'est à l'unanimité que la secrétaire de séance élue est Madame Valérie Didier.

1 : Approbation du compte-rendu du conseil du 24 mars 2025

Après en avoir délibéré ce compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

2 : Délégation autorisant les virements de chapitre à chapitre pour les budgets en M57 (hors dépenses de personnel)

Cette délibération vise à autoriser annuellement le Maire à effectuer des virements de crédits de chapitre à chapitre dans les sections de fonctionnement et d'investissement hors dépenses de personnel sans réunir le conseil municipal dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chaque section.

Les conseillers municipaux y sont favorables à l'unanimité pour l'année 2025.

3 : Vote du Compte Financier Unique (C.F.U.) 2024

Monsieur le Maire présente les écritures comptables communes de la trésorerie et de l'ordonnateur qui se résument ainsi dans le C.F.U. :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés (1)	- €	117 334.48 €	- €	94 893.51 €	- €	212 227.99 €
1068				50 000.00 €		
Opérations de l'exercice	272 035.60 €	337 348.01 €	148 698.82 €	55 974.88 €	420 734.42 €	393 322.89 €
Totaux	272 035.60 €	454 682.49 €	148 698.82 €	200 868.39 €	420 734.42 €	605 550.88 €
Résultat de clôture (=CA)		182 646.89 €		52 169.57 €		184 816.46 €

Il quitte ensuite la salle et Madame Valérie Didier, 1^{ère} adjointe est élue présidente pour ce vote.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les conseillers municipaux approuvent le Compte Financier Unique 2024.

4 : Affectation du résultat 2024 sur 2025

Le conseil municipal, après avoir approuvé le compte financier unique vote à l'unanimité, l'affectation des résultats 2024 sur le budget primitif 2025 comme suit :

-52 169.57 euros reportés au 001 investissement recettes

-18 678.43 euros reportés au 1068 investissement recettes

-163 968.46 euros reportés au 002 excédent de fonctionnement.

Il y a 70 848 euros de restes à réaliser dépenses.

Monsieur le Maire félicite son conseil municipal sur la trésorerie au cours du mandat :

Pour rappel au 31 décembre 2019 il y avait en trésorerie sur le compte bancaire 173 086.37€ avec des excédents de 111 814.37 € en fonctionnement et 60 904.52 € en investissement.

Au 31 décembre 2024 il y avait en trésorerie 232 375.37 €.

Au 31 mars 2025 : 201 189.91 €.

5 : Vote du taux des taxes

Monsieur le Maire propose de ne pas d'augmenter les taxes pour 2025 compte tenu des excédents des 2 sections et de la majoration des bases de l'Etat.

<u>Vote du Taux des Taxes pour l'année 2025</u>	
<i>Taxe Foncière sur le bâti</i>	<i>37.49%</i>
<i>Taxe Foncière sur le non-bâti</i>	<i>46.43%</i>
<i>Taxe d'habitation</i>	<i>19.30%</i>

Après en avoir délibéré, les conseillers municipaux y sont favorables à l'unanimité.

Il évoque que l'intercommunalité a également fait le choix de ne pas augmenter les taux de ses taxes.

Le fonds de concours pour aider financièrement les communes sur les projets d'investissement est valable jusque fin 2025.

6 : Vote du BP 2025

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance des dépenses et recettes nécessaires à l'équilibre du budget et au bon fonctionnement de la commune et de ses projets notamment en investissement, approuve à l'unanimité, la proposition de budget présentée par Monsieur Bruno Sicard, soit un équilibre en recettes et en dépenses de :

Tableau synthétique des dépenses et recettes par section		
	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	479 776.46 €	479 776.46 €
Section d'investissement	151 714 €	151 714 €

Soit un équilibre de 631 490.46 € pour l'ensemble des sections.

Le conseil municipal, décide à l'unanimité de verser les subventions suivantes :

Organisme subventionné	Montant attribué
-Tennis	1000 euros
-Comité des Fêtes	3000 euros
-Soins palliatifs	200 euros
-La croix rouge	200 euros
-A.P.E.M. (Cantine scolaire - périscolaire - accueil de loisirs)	19206 euros +800 en cas de besoin si on décidait que des indemnités seraient versées au bureau de l'association (400*8 mois /4 villages) 20006
-Association poteau A.P.T.F.	500 euros

Il est rappelé que les fonds du C.C.A.S. sont intégrés dans le budget communal depuis la fusion du C.C.A.S. et de la commune. Les fonds du C.C.A.S. s'élèvent au 01er janvier 2025 à 55 033.71 euros et sont retracés dans une comptabilité annexe et interne.

Les conseillers municipaux approuvent le versement de 2500 euros de la commune à la partie C.C.A.S. pour l'année 2025, ce qui porte les fonds du C.C.A.S. à 57 533.71 euros pour 2025, sans compter les dépenses à venir que le C.C.A.S. pourraient avoir sur l'année (dons, colis etc...).

Monsieur le Maire remercie Madame Pascal pour son travail et son « acharnement » pour les budgets ! Les conseillers municipaux l'applaudissent.

Les urgences à Senlis devraient réouvrir à l'automne prochain. Le SAMU est déjà revenu à Senlis.

La fin du bail de la chasse communale a lieu au 1^{er} août 2025. Monsieur Blondel, actuel locataire a déjà fait part de son souhait de renouvellement. Sachant que ce territoire va être diminué de trois hectares pour le projet de zone d'expansion de crue de la Nonette il est proposé de ne pas augmenter le prix du loyer annuel. Les conseillers municipaux y sont favorables à l'unanimité.

Monsieur Bordereau souligne que la partie de l'étang visible depuis la rue du Pont de Corne est mal entretenue et n'est pas propre. Monsieur le Maire s'en charge et une visite avec Monsieur Bordereau et le locataire sur site aura lieu.

7 : SACPA

Une circulaire de Monsieur le Préfet de l'Oise rappelant les maires à leurs devoirs de police a été reçue les incitant à recourir à une fourrière pour les animaux errants. Il rappelle que les chiens et les chats sont à tenir en laisse.

La convention entre la SACPA et la commune arrive à expiration au 30 juin 2025 et il convient de la renouveler. Le coût est de 1.75 euros H.T. par habitant et par an soit 649.25 euros H.T.

Les conseillers municipaux y sont favorables à l'unanimité.

Il est souligné la difficulté face aux nombreux pigeons, mais malheureusement pour le Maire c'est peine perdue. En 2024, une entreprise était intervenue mais malgré les dispositifs et de nombreux décès, ils sont toujours aussi nombreux.

8 : Questions diverses

-Madame Didier informe les conseillers municipaux que les impressions de la gazette débiteront demain.

-Monsieur Bordereau indique que la compétence de gestion de l'eau est au libre choix des communes et ne sera pas transférée en 2026 de manière automatique aux intercommunalités.

-Les travaux rue du Four ont recommencés ce matin et quelques surprises ont été trouvées, entre autres les gaines électriques des anciens pylônes et des blocs bétons.

-Monsieur Carpentier pense qu'il faudra changer des caméras prochainement.

-Monsieur De Freitas suggère que l'employé communal travaille au cimetière sur les bacs de fleurs, dans les massifs et sur les rosiers.

-Monsieur Bianchini demande si le Maire a eu connaissance d'un feu au parcours de santé. Monsieur le Maire doit se renseigner.

Fin à 22h09

Le maire donne rendez-vous à ses conseillers municipaux pour une future réunion le lundi 28 avril prochain à 20 heures.

La secrétaire de séance,

V. Didier.

Le Maire,

B. Sicard.